

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

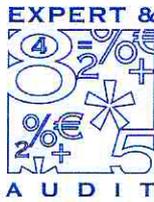
RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION COLLEGE EVASION

Siren 394 547 921
Agrément jeunesse et sports 1894 S/00
Le domaine du golf, Villa n°4
149 Avenue Pierre Rovarch
13 600 LA CIOTAT

Comptes annuels au 31 décembre 2013



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION COLLEGE EVASION

Siren 394 547 921
Agrément jeunesse et sports 1894 S/00
Le domaine du golf, Villa n°4
149 Avenue Pierre Rovarch
13 600 LA CIOTAT

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur:

- Le contrôle des comptes annuels de l'association COLLEGE EVASION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations ; les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

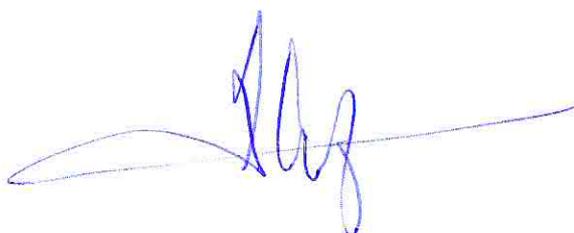
Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A ST REMY DE PROVENCE
Le mercredi 19 mars 2014

Le Commissaire aux comptes
EXPERT & AUDIT

Ivan TOCCHIO



Bilan actif

COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Etats de synthèse au 31/12/2013

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 695,00	168,32	1 526,68	155 505,14
Installations techniques, matériel et outillage	7 702,19	7 702,19		468,60
Autres immobilisations corporelles	4 549,00	3 325,58	1 223,42	
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	13 946,19	11 196,09	2 750,10	155 973,74
Stocks				
Créances				
Divers				
Disponibilités	94 419,18		94 419,18	722,51
Charges constatées d'avance	15,22		15,22	275,49
ACTIF CIRCULANT	94 434,40		94 434,40	998,00
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	108 380,59	11 196,09	97 184,50	156 971,74

Bilan passif

COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Etats de synthèse au 31/12/2013

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Report à nouveau	147 019,78	217 133,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	-53 381,20	-70 113,30
FONDS PROPRES	93 638,58	147 019,78
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		3 913,44
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		3 913,44
Dettes fiscales et sociales	2 945,92	6 038,52
Autres dettes	600,00	
DETTES	3 545,92	9 951,96
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	97 184,50	156 971,74

Compte de résultat

COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Etats de synthèse au 31/12/2013

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%
Ventes de marchandises	16 793,93	7,05	27 563,14	10,67
Production vendue	218 145,60	91,51	230 719,00	89,33
Subventions d'exploitation	3 432,45	1,44		
Reprises et Transferts de charge			2 176,24	0,84
Produits d'exploitation	<u>238 371,98</u>	<u>100,00</u>	<u>260 458,38</u>	<u>100,84</u>
Achats de marchandises	12 252,07	5,14	10 321,60	4,00
Autres achats non stockés et charges exte	217 592,88	91,28	276 424,46	107,02
Impôts et taxes	2 101,22	0,88	2 511,36	0,97
Salaires et Traitements	37 796,41	15,86	48 588,67	18,81
Charges sociales	6 934,57	2,91	11 680,85	4,52
Amortissements et provisions	1 882,16	0,79	17 474,82	6,77
Autres charges	0,01			
Charges d'exploitation	<u>278 559,32</u>	<u>116,86</u>	<u>367 001,76</u>	<u>142,09</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>-40 187,34</u>	<u>-16,86</u>	<u>-106 543,38</u>	<u>-41,25</u>
Produits financiers	1 403,25	0,59	1,18	
Charges financières			243,38	0,09
Résultat financier	<u>1 403,25</u>	<u>0,59</u>	<u>-242,20</u>	<u>-0,09</u>
RESULTAT COURANT	<u>-38 784,09</u>	<u>-16,27</u>	<u>-106 785,58</u>	<u>-41,34</u>
Produits exceptionnels	139 988,37	58,73	56 159,47	21,74
Charges exceptionnelles	154 585,48	64,85	19 487,19	7,54
Résultat exceptionnel	<u>-14 597,11</u>	<u>-6,12</u>	<u>36 672,28</u>	<u>14,20</u>
EXCEDENT OU DEFICIT	<u>-53 381,20</u>	<u>-22,39</u>	<u>-70 113,30</u>	<u>-27,15</u>
Contribution volontaires en nature				
Total des produits				
Total des charges				

COMPTES ANNUELS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

ASS COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

149 Avenue Pierre Rovarch

13600 LA CIOTAT

APE : 9499Z-

Siret : 39454792100012

SECOGEFI

Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'ordre des experts comptables de la région PACAC

13500 MARTIGUES

Tél. 04.42.42.30.90

Fax. 04.42.81.03.33

Courriel. secretariat@secogefi.fr

COMPTES ANNUELS

Désignation de la société : ASS COLLEGE EVASION ASSOCIAT.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 97 185 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 53 381 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 **COMPTES ANNUELS****Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



COMPTES ANNUELS

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	192 005		192 005	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	18 391	1 695	18 391	1 695
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 702			7 702
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 699	1 549	699	4 549
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	221 797	3 244	211 095	13 946
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	221 797	3 244	211 095	13 946

COMPTES ANNUELS

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	48 268	800	49 068	
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 623	288	6 742	168
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 234	469		7 702
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 699	326	699	3 326
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	65 824	1 882	56 510	11 196
ACTIF IMMOBILISE	65 824	1 882	56 510	11 196

COMPTES ANNUELS

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15	15	
Total	15	15	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

COMPTES ANNUELS

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 546 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	2 946	2 946		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	600	600		
Produits constatés d'avance				
Total	3 546	3 546		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15		
Total	15		



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSOCIATION COLLEGE EVASION

Siren 394 547 921
Agrément jeunesse et sports 1894 S/00
Le domaine du golf, Villa n°4
149 Avenue Pierre Rovarch
13 600 LA CIOTAT

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé **ni à rechercher l'existence d'autres conventions.** Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

FAIT A ST REMY DE PROVENCE

Le mercredi 19 mars 2014

Le Commissaire aux comptes
EXPERT & AUDIT

Ivan TOCCHIO

